

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE10^{ème} séance de l'année 2016

Jeudi 3 novembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.11.10/326

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016

Décision modificative n°1/2016
du Budget Principal

L'an deux mille seize, le jeudi 3 novembre, à 09 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 20 octobre 2016.

Présents : 26		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

COURRIER ARRIVÉ LE

21 NOV. 2016

SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Excusés représentés : 4
<u>Vice-Présidents :</u>
M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) Procuration à M. Maurice LORQUIN
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE
Mme Suzelle SEVILLE (5 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à M. Jacques BANGOU
<u>Autre Conseiller Communautaire :</u>
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE Procuration à Mme Francesca FAITHFUL

Excusés non représentés : 11
<u>Vice-Présidente :</u>
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u>
M. Fabert MICHELY - M. Max CELIGNY
<u>Autres Conseillers Communautaires</u>
M. Jean-Luc CELIGNY
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Harry DURIMEL - Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange LEBLANC - Mme Ketty WALPO
Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE

Absents : 9
<u>Vice-Présidents :</u>
M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u>
Mme Marie-Camille MOUNIEN
M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>
Mme Lise Claude AZEDE - M. Audry CORNANO -
M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN -
M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.04.04/278 du Conseil Communautaire du 11 avril 2016 portant vote des budgets primitifs 2016 - Budget Principal ;
- VU l'instruction comptable M14;
- VU le budget en cours;

Considérant le rapport du Président;

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission Finances réunis le 25 octobre 2016;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- L'inscription au budget principal des nouvelles recettes suivantes en Section de fonctionnement :

<i>N° chapitre/Article</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
Chap.73 – Art.7318	Rôles supplémentaires Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (<i>IFER</i>) années 2013 à 2015	1 356 473
Chap. 74 – Art.74718	Subvention Comité interministériel de prévention de la délinquance	50 000
Chap. 74 – Art.74718	Subvention Promotion santé population en difficulté (<i>ARS</i>)	45 500
Chap. 74 – Art.7478	Dispositif AMIT (<i>CCI IG</i>)	16 720
Chap.761	Dividendes Guadeloupe Pôle Caraïbes	58 016
	TOTAL	1 526 709

ARTICLE 2- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget principal (*Section de fonctionnement*) :

Prélèvement :

<i>N° chapitre/Article</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
011- Art. 617	Études et recherches	433 280
	TOTAL	433 280

Affectations proposées :

<i>N° Chapitre/Article</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
Chap. 65 – Art. 657341	Subventions versées aux communes membres	335 015
Chap. 65 – Art. 6574	Subventions versées aux associations	750 000
Chap. 65 – Art. 657341	Enveloppes attribuées aux villes membres (<i>délibération du Bureau Communautaire réuni le 4 mai 2016</i>)	540 000
Chap. 014 – Art. 739213	Attribution de compensation Baie-Mahault (<i>complément</i>)	334 974
	TOTAL	1 959 989

ARTICLE 3- L'inscription au budget principal des nouvelles recettes suivantes en Section d'investissement :

<i>N° chapitre/Article</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
Chap.13 – Art.1311	Subventions Ministère de l'Environnement :	
	- Centrale photovoltaïque pour le projet TRAM	100 000
	- Création d'une station de recharge solaire pour les véhicules électriques	70 000
	- Création d'une plate-forme agro-transformation	80 000
	- Développement de 10 jardins partagés	12 000
	- Projet de promenades vertes et bleues	108 000
	Territoire risque inondation	20 000
	TOTAL	390 000

ARTICLE 4- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget principal (*Section d'investissement*) :

Prélèvements :

<i>N° opération/chapitre</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
OPE003 – Art.2135	Siège de CAP Excellence	500 000
OPE004 – Art.2031	Projet de rénovation urbaine	1 000 000
OPE005 – Art. 2135	Travaux bibliothèques	300 000
OPE011 - Art.2135	Base Canoe Kayak de Lauricisque	300 000
OPE013 – Art.2031	Plan Climat énergie	100 000
OPE016 – Art.2135	Travaux Louisy Matthieu	200 000
OPE022 – Art.2135	Réhabilitation ZAE Petit-Pérou et Dugazon	1 100 000
OPE026 – Art.2031	Réhabilitation ZAE Baie-Mahault	400 000
OPE027 – Art.2135	Centre Culturel du Raizet (<i>Auditorium</i>)	1 500 000
OPE029 – Art.21318	Maison natale Saint-John Perse	150 000
OPE058 – Art. 2135	Local associatif Avenir jeunesse /Abymes	150 000
OPE059 – Art. 2031	Pôle éco-touristique	250 000
TOTAL		5 950 000

Affectations proposées :

<i>N° opération/chapitre</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
OPE020 – Art.2111	ZAE Perrin Taonaba	400 000
OPE057 – Art.21318	Acquisition immeubles CGRR	2 600 000
OPE057 – Art.2135	Travaux immeubles CGRR et ex-Rectorat	1 000 000
OPE061 – Art.2031	SCOT	220 000
OPE062 – Art.2031	Stratégie locale risque inondation	50 000
OPE063 – Art. 2031	ZAE Morne Vergain	25 000
Chapitre 2041412	Subventions d'équipements versées - Centre Culturel du Raizet (<i>Auditorium</i>)	1 500 000
	Subventions d'équipements versées - Local associatif Avenir jeunesse /Abymes	150 000
	Subventions d'équipements versées	300 000
Chapitre 275	Dépôts et cautionnements	95 000
TOTAL		6 340 000

ARTICLE 5- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Aymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

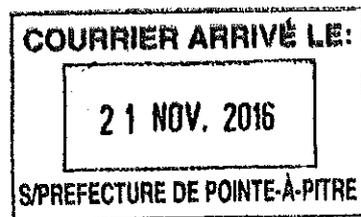
Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 18 NOV. 2016



Le Président

Eric JALTON



18 NOV. 2016

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Aymes, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 NOV. 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 18 NOV. 2016

